



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 28 AOÛT 2023, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
17 JUILLET 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023, à 16 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 21 août 2023

**4.1.1 Bail - Gestion du bar et du restaurant du centre de ski du Mont
Ti-Basse**

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

Rés. 2023-266

Rés. 2023-267

Rés. 2023-268



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-19 et de l'autoriser à signer un bail de deux ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2025, avec monsieur Sébastien Bouffard, pour la gestion du bar et du restaurant du centre de ski du Mont Ti-Basse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-269

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-20 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-270

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Nominations - Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.

Rés. 2023-271

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2023-12 et de procéder à la nomination des administrateurs de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2023-2024 du Drakkar de Baie-Comeau :

- Monsieur Félix Lefrançois, administrateur et membre représentant du propriétaire;
- Monsieur Maxime Thibault, administrateur et membre représentant du propriétaire suppléant;
- Monsieur Alain Chouinard, administrateur;
- Monsieur Alain Miville, administrateur;
- Monsieur Marc Rainville, administrateur;
- Monsieur Carl Prévèreault, administrateur;
- Monsieur François Corriveau, administrateur;
- Madame Jeanie Caron, administratrice;
- Madame Annick Tremblay, administratrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-272

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2023-05 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de mai et juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Abrogation de la résolution 2012-41 - Cession d'une partie indivise du pavillon Mance

Rés. 2023-273

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-42 et d'abroger la résolution 2012-41 concernant la cession d'une partie indivise du pavillon Mance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Remplacement de la résolution 2023-194 - Vente d'une partie du lot 3 536 476

Rés. 2023-274

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-44 et de vendre à la compagnie 9232-4292 Québec inc. une partie du lot 3 536 476, cadastre du Québec, circonscription foncière du Saguenay, d'une superficie approximative de 7 200 mètres carrés au prix de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

La Ville prend à sa charge les honoraires d'arpentage et de lotissement.

La vente est faite sans garantie légale et l'acte de vente devra contenir la clause spécifique suivante :

- Une étude géotechnique confirmant la capacité portante du sol sera requise dans l'éventualité d'une construction.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-275

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-45 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de mai et juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-276

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-277

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-278

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2023-04 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de mai et juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-279

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-02 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Appel d'offres 2023-15 - Location de camionnettes

Rés. 2023-280

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-12 et d'accorder le contrat de location de camionnettes à « Location Sauvageau inc. », pour la somme de 99 720 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.14 Mise à jour - Inventaire de la signalisation

Rés. 2023-281

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-13 et d'adopter la mise à jour de l'inventaire de la signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-282

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-14 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-283

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-15 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.17 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-284

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-16 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois de janvier, février, mars et avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.18 Appel d'offres 2023-52 - Acquisition d'un camion combiné nettoyeur d'égouts

Rés. 2023-285

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-17 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion combiné nettoyeur d'égouts à Camions Avantage inc. pour la somme de 1 091 700 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-52, et de procéder à l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail du camion sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.19 Appel d'offres 2023-63 - Acquisition d'une chenillette

Rés. 2023-286

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-18 et d'accorder le contrat de fourniture d'une chenillette à Équipements Plannord inc. pour la somme de 275 000 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-63 et de procéder à l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de la chenillette pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.20 Règlement 2021-1031 - Modification au contrat - Appel d'offres 2022-66 - Entretien ménager 1000, rue de Mingan

Rés. 2023-287

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-19 et d'autoriser la modification du contrat d'entretien ménager du 1000, rue de Mingan, octroyé le 12 décembre 2022 à Centrap inc. suite à l'appel d'offres 2022-66, afin d'ajouter des travaux de nettoyage additionnels portant le contrat à 276 152,65 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'article 8.6 du Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.21 États financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2022

Rés. 2023-288

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-38 et d'approuver les états financiers du transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2022, vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., lesquels établissent la contribution de la municipalité à ce service pour l'année 2022 à 178 876 \$, ainsi que des revenus et dépenses équilibrés s'élevant à 641 802 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.22 Affectation du fonds général - Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air et à l'environnement

Rés. 2023-289

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-39 et d'affecter la somme de 25 000 \$ au volet environnement de la réserve financière prévue au Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air et l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.23 Listes de comptes 2023-18, 2023-19, 2023-20, 2023-21, 2023-22, 2023-23, 2023-24, 2023-25, 2023-26 et 2023-27

Rés. 2023-290

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-42 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés dans les listes 2023-18, 2023-19, 2023-20, 2023-21, 2023-22, 2023-23, 2023-24, 2023-25, 2023-26 et 2023-27 pour les périodes 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.24 Demande de modification à un immeuble patrimonial cité - 34, avenue Carleton

Considérant que l'intervention assure la conservation et la mise en valeur des caractéristiques propres de l'immeuble ainsi que les valeurs patrimoniales qui y sont associées;

Considérant que le style de la toiture, caractéristique propre de l'église, est préservé et mis en valeur;

Rés. 2023-291

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-32 et d'accepter la demande de modification à l'immeuble situé au 34, avenue Carleton, permettant le remplacement du revêtement de la toiture pour du bardeau d'asphalte, sans modification aux fermes de toit, lequel est cité immeuble patrimonial en vertu du Règlement 2023-1081.

Le revêtement de la toiture doit être remplacé par le même matériau et être de la même couleur que celui existant, soit du bardeau d'asphalte vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.25 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2023-292

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-34 et de nommer madame Véronique Poulin à titre de membre citoyenne du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 28 août 2023

4.2.1 Aide financière réserve Emma Duncan-Kerr - Les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles (ABPSG)

Rés. 2023-293

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-22 et d'octroyer une aide financière de 18 532,44 \$, plus taxes si applicables, à l'organisme « Les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles » dans le cadre de la réserve financière Emma Duncan-Kerr. Le tout sera prévu dans une convention d'aide financière entre le Service de la culture et des loisirs et le promoteur définissant les conditions en lien avec la reddition de compte exigée.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Il est également résolu d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à signer la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Protocole d'entente - Foire des arts

Rés. 2023-294

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-23 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 avec l'organisme « La Foire des arts », prévoyant une contribution en biens et services de 3 500 \$ par année ainsi qu'une aide financière de 5 000 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination au comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Rés. 2023-295

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-48 et d'ajouter un représentant cadre du Service de l'électricité dans la composition du comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Demande d'autorisation à circuler sur le territoire de la ville de Baie-Comeau - Marche Puamun Meshkenu

Considérant la mission de l'organisme qui est d'inspirer et d'appuyer les membres des communautés autochtones afin qu'ils tracent leur propre chemin de façon holistique, soit mentalement, spirituellement, physiquement et émotionnellement, afin que chaque personne développe son plein potentiel et contribue au mieux-être collectif avec le support de leur communauté;

Considérant la reconnaissance de Puamun Meshkenu et son approche humaine et inclusive permettent à l'organisme de poser des actions concrètes visant à développer le plein potentiel des Autochtones;

Considérant cette occasion de sensibiliser la population aux réalités des Autochtones et de promouvoir la réconciliation et la guérison collective;

Considérant l'objectif principal de la marche de poursuivre un dialogue ouvert et inclusif entre les peuples autochtones et non autochtones, de sensibiliser à l'histoire et aux défis actuels auxquels sont confrontés les peuples autochtones, et de favoriser la guérison et la compréhension mutuelle, notamment à ce qui a trait aux effets des traumatismes intergénérationnels;

Considérant qu'il est important de soutenir et d'encourager les communautés de notre région;

Rés. 2023-296

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport MAIRIE2023-01 et d'autoriser la marche Puamun Meshkenu à circuler sur le territoire de la ville de Baie-Comeau lors de sa grande marche pour la guérison qui se tiendra du 23 au 30 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Technicienne au greffe

Rés. 2023-297

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-45, afin de procéder à la nomination de madame Johannie Tremblay-Morin au poste de technicienne au greffe au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employé(e)s de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un nouveau poste suite à une réorganisation du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Appel d'offres 2023-48 - Réfection de la chaussée boulevard Blanche (entre les boulevards Laflèche et Jolliet)

Rés. 2023-298

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-14 et de retenir les services de EJD Construction inc., pour la réfection de la chaussée du boulevard Blanche, entre les boulevards Laflèche et Jolliet, pour la somme de 1 413 190,14 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Appel d'offres 2023-56 - Réfection de la rampe de mise à l'eau - Vieux-Poste

Rés. 2023-299

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-15, et de retenir les services de Entreprises G & M Laplante pour la réfection de la rampe de mise à l'eau - Vieux-Poste pour la somme de 198 827,25 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-56.

Il est également résolu d'augmenter le budget du projet de 80 000 \$ qui sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) - Acquisition de camionnettes

Rés. 2023-300

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2023-20 et d'accorder le contrat de fourniture de sept camionnettes à General Motors du Canada pour la somme de 442 967 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres public 2022-8106-50, du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du gouvernement du Québec. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Travaux de planage et pavage avenue Cartier - Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Rés. 2023-301

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2023-21 et d'autoriser que les dépenses liées aux travaux de planage et de pavage d'une partie de l'avenue Cartier, soient payables à partir du Fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, pour un montant estimé à 197 056 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 16 août 2023

Rés. 2023-302

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-35 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 16 août 2023 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Abrogation de la résolution 2022-516 - Subvention à l'Organisme de bassins versants Manicouagan pour la campagne de suivi de la qualité de l'eau des lacs : Parlons de fosses septiques!

Rés. 2023-303

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-36 et d'abroger la résolution 2022-516 concernant l'appui au projet Parlons de fosses septiques! de l'Organisme de bassins versants Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 67-71, place La Salle

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Demande d'usage conditionnel pour conteneurs - 25, boulevard Comeau

Cette demande d'usage conditionnel pour conteneurs est reportée à une prochaine séance.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2023-1088 pour l'aménagement de bureaux - Pavillon Mance et remplacement système de traitement des eaux usées - Mont Ti-Basse - Emprunt de 1 223 700 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2023-1088 pour l'aménagement de bureaux - Pavillon Mance et remplacement système de traitement des eaux usées - Mont Ti-Basse - Emprunt de 1 223 700 \$.

Cette consultation publique s'est tenue les 17, 18 et 19 juillet 2023 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments désuets

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments désuets.

Ce règlement est adopté afin d'encourager la rénovation majeure des bâtiments situés au niveau des artères commerciales et des centres-villes et d'en améliorer la qualité et l'aspect visuel.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 92-324 décrétant l'organisation d'un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 92-324 décrétant l'organisation d'un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de mettre à jour les circuits de transport urbain, d'améliorer le service offert et de répondre à la demande citoyenne.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments désuets

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Rés. 2023-304

Rés. 2023-305



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments désuets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 92-324 décrétant l'organisation d'un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Rés. 2023-306

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 92-324 décrétant l'organisation d'un service de transport en commun sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

Rés. 2023-307

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-43 et d'adopter le second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme, conformément au projet déposé à la présente séance.

Le second projet de règlement a été modifié afin de préciser certaines définitions des classes d'usages, mais sans ajouter ou retirer des usages. Les classes modifiées sont : Services médicaux et sociaux, Services immobiliers, Autres services, sauf les administrations publiques, Services administratifs, Communications et transports en commun, Services publics, Services à caractère socio-culturel, Classe d'usage de récréation, sports et loisirs, Classe d'usages industriels – Autres, Usages liés à la disposition des déchets et au recyclage, Industrie extractive, Classe d'usage transport lourd, équipements de télécommunications et production d'énergie et réseaux urbains et Agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse rappelle la fête de quartier au parc Manicouagan le 9 septembre prochain. Elle souligne également la collecte du comptoir alimentaire l'Escale le 16 septembre prochain.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse, pose une question concernant le camion nettoyeur d'égouts ainsi que la réfection du boulevard Blanche. Il demande quand la lumière de l'intersection de l'hôtel de ville sera réparée.

Monsieur Roland Vigneault, avenue Laval, mentionne que la Ville devrait faire une couche de finition de l'avenue Cadillac jusqu'à l'avenue Champlain.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse, demande quel est le montant de la subvention à l'église Saint-Andrew et Saint-George.

Madame Éloïse Carré demande si la Ville pense à ouvrir la piste cyclable entre les deux secteurs pendant l'hiver et demande si la Ville pourrait faire la promotion du programme « Chasseurs généreux » en lien avec le comptoir alimentaire l'Escale.

Monsieur Onil Lévesque, quartier Saint-Nom-de-Marie, demande comment fonctionne la réserve financière Emma Duncan-Kerr.

Monsieur Daniel Cardin, quartier Sainte-Amélie, demande des détails sur l'évaluation du potentiel énergétique de la Rivière aux Anglais, sur l'étude des rejets des lixiviats de Produits forestiers Résolu ainsi que sur l'abrogation de la résolution concernant l'Organisme de bassins versants Manicouagan.

Madame Emmanuelle Morin, quartier Saint-Georges, demande si la Ville connaît l'étendue de la contamination de Produits forestiers Résolu.

Madame Éloïse Carré demande si la Ville va reprendre le rôle de l'Organisme de bassins versants Manicouagan.

Madame Émilie Schwartz, quartier Sainte-Amélie, questionne le conseil sur la rétention de la population à Baie-Comeau et la création d'espaces de « coworking ».

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2023-308